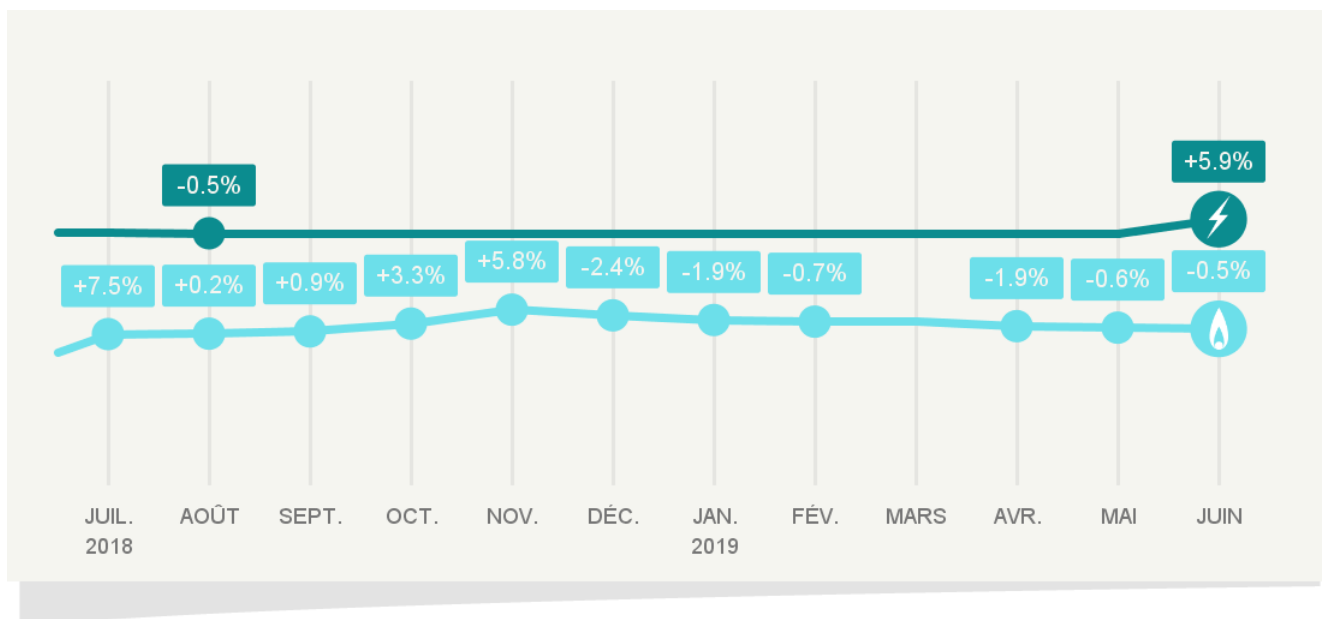


Actualité



## Evolution des tarifs réglementés de vente d'électricité et de gaz naturel au 1er juin 2019

Le 1<sup>er</sup> juin, pour les particuliers, les tarifs réglementés de vente d'électricité augmentent en moyenne de 5,9%. L'évolution dépend de la puissance et de l'option tarifaire souscrites.

> Lien vers la [décision du 28 mai 2019 relative aux tarifs réglementés d'électricité](#)

La calculette « [Evolution du prix de l'électricité](#) » vous permet de mesurer l'impact sur votre facture annuelle d'électricité de l'évolution du 1<sup>er</sup> juin 2019.

Concernant les tarifs réglementés de vente de gaz naturel du fournisseur ENGIE, ils baissent de 0,5% en moyenne.

> Lien vers l'[arrêté tarifaire publié sur Legifrance](#)

La calculette « [Evolution du prix du gaz](#) » vous permet de mesurer l'évolution du montant de votre facture annuelle de gaz depuis 2008.

Si vous êtes titulaire de contrats aux tarifs réglementés ou dont les prix de marché sont indexés sur les tarifs réglementés, ces évolutions vous concernent.

Si vous êtes titulaire de contrats à prix de marché fixe, cela n'a pas d'influence. En effet, les prix sont bloqués pour une durée de 1 an, 2 ans ou 3 ans, selon les contrats.

> Pour vous aider à [comparer les différentes offres proposées par les fournisseurs](#), consultez notre [fiche](#) et notre [vidéo](#), avant d'utiliser [notre comparateur](#).



Pour tout savoir sur mes démarches et mes droits :

Je consulte le site internet [www.energie-info.fr](http://www.energie-info.fr) ou je contacte le

**0 800 112 212**

Service & appel  
gratuite